Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-212200018-20260701-20260803-DE

MAIRIE
DE
Allineuc
Les Côtes d'Armor
22460

CONSEIL MUNICIPAL
Du Mercredi 1er Juillet 2026

L'an deux mil vingt-six le **Mercredi 1er Juillet à 20H**, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yohann HERVO, Maire de la Commune.

Etaient présents :
Yohann HERVO, Guy BURLOT, Patricia HAMON, Stéphane SOMMIER, Frédéric PAULIAC, Michel LE BOUDEC, Bruno LE MAITRE, Marie-Laure POINEUF, Virginie ALLEE, Nicolas LE CHANU, Rosemary GOUJON, Alexis GOUYETTE et Maïwenn COTILLARD
Absentes excusées : Valentine DUBOIS (pouvoir à Maïwenn COTILLARD) & Katia CARRÉE (pouvoir à Patricia HAMON)

La présidence est assurée par Monsieur Yohann HERVO, Maire d'Allineuc. Monsieur Frédéric PAULIAC est désigné secrétaire de séance. Monsieur le Maire ayant constaté que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Délibération 2026 – VIII – 03

Objet : Eparage des talus 2026

L'adjoint à la voirie, M. Stéphane SOMMIER, présente les devis d'éparage :

* SARL JEGOUZO DEBROUSSAILLAGE ELAGAGE (Allineuc) :
Forfait au km : 83,00 € HT
Forfait à l'heure : 85,00 € HT

* LE NECHET
Forfait au km : 125,00 € HT
Forfait à l'heure : 85,00 € HT

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents avec 15 voix pour et aucune contre,

ATTRIBUE l'éparage de la commune, pour l'année 2026, à l'entreprise JEGOUZO Débroussaillage Elagage (Allineuc).

Acte rendu exécutoire par le Maire
compte rendu de la transmission en Préfecture le 03/07/2026
Publication le 03/07/2026
AR Préfecture :

MAIRIE D'ALLINEUC (Côtes-d'Armor)

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire, Yohann HERVO
Le secrétaire de séance, Frédéric PAULIAC

MAIRIE D'ALLINEUC (Côtes-d'Armor)